

# 10 ans - Garantie Gabs

GABS garantit les spécifications mentionnées dans la description du produit, y compris, dans l'esprit de l'article 197 du CO, les mentions éventuelles de la norme appliquée. La société GABS se réserve le droit de procéder à des modifications techniques, dans la mesure où celles-ci n'affectent pas la présente garantie, voire les caractéristiques garanties.

1. La garantie s'applique aux prétentions résultant de dommages et de défaillances des produits fournis par la société GABS.
2. Le délai de garantie est de **10 ans** à partir de la livraison des marchandises.
3. Les conditions à satisfaire pour que la responsabilité soit engagée sont:
  - que le dommage soit dû, de façon manifeste et pouvant être démontrée, à une erreur de conception, à un défaut du matériel ou à un défaut système imputables au fournisseur;
  - que les normes SIA pertinentes aient été respectées.
4. La garantie porte sur les dommages corporels et matériels résultant du matériel défectueux. Sont exclus de la garantie, les dommages purement patrimoniaux, comme p. ex. la privation de jouissance, les pertes de chiffre d'affaires etc.

Sont par ailleurs exclus les dommages dus à:

- des erreurs de montage
  - des non-respects des instructions de montage
  - l'usure
  - des processus de vieillissement
  - la grêle
  - la force majeure (p.ex. une tempête de plus de 75 km/h)
  - les influences climatiques (comme les pluies acides, la suie etc.)
5. En cas de dommage, le client atteste qu'en sa qualité de maître d'ouvrage et dans le cadre de son obligation de garantie, il fait l'objet d'un recours; il désigne le matériel utilisés (type et numéro produit) et démontre que le façonnage a été effectué dans le respect des règles de génie civil en vigueur et conformément aux directives systèmes et produits de la société GABS, en vigueur au moment de la réalisation.
  6. Au cas où des dérogations seraient nécessaires à la réalisation des projets de construction, le client peut demander au préalable à la société GABS une garantie écrite se rapportant spécifiquement au projet. Dans le cas de produits non conformes aux normes SIA pertinentes, cette garantie s'applique logiquement aux spécifications garanties et aux éventuelles consignes d'utilisation.